

**Priorité d'investissement 3.9.1**

*L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et meilleure aptitude à l'emploi*



**OBJECTIF ?**

**Concevoir, expérimenter et diffuser des outils et des démarches d'évaluation d'impact social**



**Types D' ACTIONS ?**

- **VOLET 1** : conception et expérimentation d'une démarche d'évaluation de l'utilité sociale ou d'impact social et conception d'outillage (co-construction de référentiels partagés, outils de collecte de données, valorisation bonnes pratiques...)
- **VOLET 2** : Structuration d'un offre d'accompagnement à l'évaluation d'utilité sociale ou d'impact social (formalisation d'un processus, ingénierie de formation, de conception et d'expérimentation d'outils...)

**Le projet devra obligatoirement intégrer :**

- des actions de capitalisation de la démarche et des outils réalisés / expérimentés (méthodologie formalisée, études de cas, référentiels)
- des actions de diffusion d'intérêt général des outillages produits et également des actions de sensibilisation auprès d'autres entreprises de l'ESS, sur d'autres territoires.



**ELIGIBILITE TEMPORELLE ?**

Entre le 01/01/2018 et le 31/12/2021

**Durée mini : 12 mois**

**DATE LIMITE ?**

**30/09/2018** - Dépôt au fil de l'eau



**Taux d'intervention**

50% max de FSE du CT éligible

**FSE ≥ 25 KE / projet**

**CT éligible mini = 100KE**



**POUR QUI?**

- Entreprises de l'ESS cherchant à évaluer leur utilité sociale et/ou leur impact social
- Un réseau souhaitant appuyer ces entreprises de l'ESS dans leur démarche d'évaluation



**CRITÈRES DE SÉLECTION**

- Dimension nationale du projet
- Pertinence de l'action (contribution aux objectifs généraux de l'AAP)
- Coût de l'action en corrélation avec la qualité de l'opération
- Faisabilité du projet : adéquation moyens mobilisés / résultats attendus (viabilité calendrier, capacités porteur)
- Capacités financières du porteur à avancer les dépenses
- Respect des principes horizontaux de l'UE

**Quelles DEPENSES ?**

- Frais de personnel
- Frais de fonctionnement (frais de mission inclus)
- Prestations de service (ex : organismes de formation)
- Dépenses indirectes (forfaitisées)